

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 16 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 72

Nombre de votants : 91

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Didier AYALA-BARON (Suppléant de Patrick GALOPIN), Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Nada GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Francis LARROQUE), Bernard GOBERT (Pouvoir à Philippe ARRIAU), Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Françoise DANDIEU (Pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Jacques CLAVÉ (Pouvoir à M. Gilles LÉVÊQUE), Véronique ETCHART (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Marc DESPLAT (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Pierrette DOMBLIDES (Pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le bureau et par lui-même en vertu des délégations que le conseil de communauté leur a confiées.

RAPPORT N° 1 : 2ÈME ARRÊT DU PROJET PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, et à la majorité absolue, par 83 voix, 3 voix contre (MM Alain LENGLET, Jacques CLAVÉ et Mme Véronique ETCHART), 5 abstentions (MM Serge ARRIEULA suppléant de M. Jérôme TOULOUSE, Lucien PRAT, Gilles LÉVÊQUE, Laurent COUBLUCQ et Mme Amandine PAINSET), du rapport n°1.

RAPPORT N° 2 : GIP CHEMPARC : ÉVOLUTION DES STATUTS ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

RAPPORT N° 3 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SOCIÉTÉ MIM IMPLANTÉE À OS-MARSILLON

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

RAPPORT N° 4 : PROPOSITION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE BIEN SANS MAÎTRE POUR INTÉGRATION DE LA PROPRIÉTÉ PARDIES ÉNERGY DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

RAPPORT N° 5 : LACQ : ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE APPARTENANT À LA COMMUNE DE LACQ POUR L'EXTENSION DE CHEMSTART'UP

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.

RAPPORT N° 6 : CRÉMATORIUM LACQ-ORTHEZ : RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – ANNÉE 2024

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

RAPPORT N° 7 : ZONE DU PESQUÉ À ORTHEZ : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES ANCIENS LOCAUX TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ PUIS VENTE EN CRÉDIT-BAIL D'UNE DURÉE DE CINQ ANS À L'ASSOCIATION CRÉA'LOCALE

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.

RAPPORT N° 8 : INDEMNISATION AMIABLE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX TRAVAUX DE LA RUE DES JACOBINS À ORTHEZ

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

RAPPORT N° 9 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

RAPPORT N° 10 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR L'ANNÉE 2025

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

RAPPORT N° 11 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LA RÉALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

RAPPORT N° 12 : ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

RAPPORT N° 13 : PLAN DE FORMATION 2025

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

RAPPORT N° 14 : MODALITÉS DE TEMPS DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

RAPPORT N° 15 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

RAPPORT N° 16 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DÉCHET

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.

RAPPORT N° 17 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE PAYS

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.

RAPPORT N° 18 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ EUROLACQ 2

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.

RAPPORT N° 19 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LOUPIEN

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.

RAPPORT N° 20 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ LA GEÛLE

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

RAPPORT N° 21 : CLECT : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ N'HAUX

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

RAPPORT N° 22 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA PASSERELLE

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

RAPPORT N° 23 : SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET PRINCIPAL

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

RAPPORT N° 24 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET ANNEXE DÉCHET

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

RAPPORT N° 25 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET PAYS

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25.

RAPPORT N° 26 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET ANNEXE EUROLACQ 2

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26.

RAPPORT N° 27 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET ANNEXE LOUPIEN

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

RAPPORT N° 28 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET ANNEXE LA GEÛLE

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

RAPPORT N° 29 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET ANNEXE N'HAUX

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 29.

RAPPORT N° 30 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 AU BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

RAPPORT N° 31 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES AU BUDGET PRINCIPAL

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

RAPPORT N° 32 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES AU BUDGET ANNEXE DÉCHET

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.

RAPPORT N° 33 : VALIDATION DE LA GAMME TARIFAIRE APPLICABLE AU TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) MOBILACQ

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 33.



Le Président,

Patrice LAURENT